

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du cinq février deux mil dix-huit

L'an deux mil dix-huit et le 5 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de Conseil de la mairie sous la présidence de Mr GROSSIN Jean, Maire.

Présents : M. GROSSIN Jean, Maire, Mmes : BERRIAU Laure, DAUTREPPE Marie-Bernadette, DUBREUIL Virginie, GUILBAUD Guylène, PONCET Nathalie, Mrs BRETHOMÉ Joseph, DUPÉ Frédéric, DUPÉ Raymond, JOLLY Benoit, JOLLY Claude, MORNET Jean-Claude.

Absent : Néant

AVENANT N°3 AU LOT 6 RELATIF A L'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET LA CONSTRUCTION D'UN PREAU

Le Conseil accepte l'avenant en moins value d'un montant de 812,87 € HT suite à une modification sur les travaux de chauffage électrique.

DROIT DE PLACE - VENTE DE PIZZAS A EMPORTER SUR LA COMMUNE

Le Conseil municipal accepte le renouvellement de l'autorisation d'installation de Mr Dupond David pour la vente de pizzas à emporter, pour un an, avec droit de place de 17 € par mois.

MISSIONS CONTROLE TECHNIQUE ET SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE - EXTENSION DE LA MAIRIE

Le Conseil municipal retient la société SOCOTEC de La Roche Sur Yon pour les missions de contrôle technique et C.S.P.S.

MODALITES DE LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil municipal adopte le règlement intérieur et décide les modalités suivantes :

- * la réservation sera effective après signature du contrat de location et le versement d'arrhes correspondant à 30 % du prix en vigueur au jour de la signature du contrat de location.

- * le solde du prix de la location en vigueur à la signature du contrat sera versé à la remise des clés

- * en cas de pré-réservation par messagerie électronique ou téléphone, le contrat devra être signé au plus tard dans les 15 jours.

- * en cas d'annulation non communiquée 3 mois au moins avant l'utilisation prévue, le montant des arrhes sera exigible, sauf en cas de force majeure laissée à l'appréciation de la commune

REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE SUR LA SALLE POLVALENTE

Le Conseil municipal décide de réaliser un audit énergétique sur la salle polyvalente moyennant une participation au Sydev de 320 € HT.

En mairie, le 9 février 2018

Le Maire,
Jean GROSSIN